



# KP.01.01.02.14.01 Suchanzeige / Anfrage Abgabenerhebungsverfahren (AEV) / Selbstanzeige Bestimmungsland CH, im gVV verarbeiten 3.0

*Décrit la procédure de recherche et de perception des redevances ainsi que la procédure applicable en cas de dénonciation spontanée pour les régimes de transit internationaux non apurés avec bureau de douane de destination en Suisse. Si l'avis de recherche du bureau de douane de départ n'entraîne pas l'apurement a posteriori du régime de transit et si les marchandises se trouvent sur le territoire douanier suisse, les droits de douane sont perçus après coup en Suisse.*

**Responsable:** A Normen + Grundlagen (Entité organisationnelle)

## Vue des références:

Objet référencé	Attribut	Objet	Modèle source
KP.01.01.02.14.01 Suchanzeige / Anfrage Abgabenerhebungsverfahren (AEV) / Selbstanzeige Bestimmungsland CH, im gVV verarbeiten 3.0 (Diagramme de collaboration)	Processus associés	(Produit)	()
KP.01.01.02.14.01 Suchanzeige / Anfrage Abgabenerhebungsverfahren (AEV) / Selbstanzeige Bestimmungsland CH, im gVV verarbeiten 3.0 (Diagramme de collaboration)	Sous-processus référéncé	(Processus (imbriqué))	()
KP.01.01.02.14.01 Suchanzeige / Anfrage Abgabenerhebungsverfahren (AEV) / Selbstanzeige Bestimmungsland CH, im gVV verarbeiten 3.0 (Diagramme de collaboration)	Processus associé	(Processus)	()

N°	Nom	Documents associés	Risques et contrôles associés	Eléments du SI associés
1	Avis de recherche, pas de présentation en douane au bureau de destination suisse / demande PPR / dénonciation spontanée			



N°	Nom	Documents associés	Risques et contrôles associés	Éléments du SI associés
	➡ 2. genre de demande			
2	<b>genre de demande</b>  ➡ 3. demande de reprise de la compétence pour la PPR ➡ 14. avis de recherche ➡ 20. dénonciation spontanée ou non présentation en douane des marchandises découverte par le bureau de douane			
3	<b>demande de reprise de la compétence pour la PPR</b>  ➡ 4. examiner la demande de reprise de la compétence pour la PPR et y répondre			
4	<b>examiner la demande de reprise de la compétence pour la PPR et y répondre</b>  ➡ 5. demande de reprise de la compétence acceptée?  Accepter la compétence s'il est possible que la marchandise se trouve en Suisse sans avoir été taxée. Le cas échéant, consulter aussi le bureau de douane de départ pour clarifier les tenants et les aboutissants de la demande.			
5	<b>demande de reprise de la compétence acceptée?</b>  non ➡ 28. passer à l'étape «Fin du processus» oui ➡ 6. passer à l'étape «Perception des redevances»			
6	<b>passer à l'étape «Perception des redevances»</b>  ➡ 7. percevoir les redevances			
7	<b>percevoir les redevances</b>  ➡ 8. attendre le paiement			



N°	Nom	Documents associés	Risques et contrôles associés	Éléments du SI associés
8	<b>attendre le paiement</b>  ➡ 9. paiement ➡ 10. 3 ans après l'ouverture du transit			
9	<b>paiement</b>  ➡ 12. passer à l'étape «Message de fin»			
10	<b>3 ans après l'ouverture du transit</b>  ➡ 11. notification du paiement à la caution			
11	<b>notification du paiement à la caution</b>  ➡ 12. passer à l'étape «Message de fin»  Si la personne assujettie à la dette douanière n'effectue pas le paiement dans les trois ans suivant l'ouverture du transit, la créance doit être adressée à la caution avant l'expiration du délai de 3 ans.			
12	<b>passer à l'étape «Message de fin»</b>  ➡ 13. transmettre le message de fin pour la PPR (IE 152)			
13	<b>transmettre le message de fin pour la PPR (IE 152)</b>  ➡ 28. passer à l'étape «Fin du processus»  Après réception de l'intégralité du montant de la dette douanière			
14	<b>avis de recherche</b>  ➡ 15. vérifier l'emplacement des marchandises et si la présentation en douane a eu lieu dans le cadre du régime de transit			



N°	Nom	Documents associés	Risques et contrôles associés	Éléments du SI associés
15	<b>vérifier l'emplacement des marchandises et si la présentation en douane a eu lieu dans le cadre du régime de transit</b>  ➡ 16. résultat?			
16	<b>résultat?</b>  <b>pas de présentation en douane, marchandises à l'étranger</b> ➡ 17. annoncer l'emplacement étranger <b>pas de présentation en douane, emplacement suisse</b> ➡ 18. annoncer l'emplacement suisse <b>présentation en douane prouvée</b> ➡ 19. annoncer la présentation en douane			
17	<b>annoncer l'emplacement étranger</b>  ➡ 28. passer à l'étape «Fin du processus»  Échec de l'apurement de la procédure de recherche (pas de présentation en douane), par ex. en l'absence d'entrée en frontière, si le destinataire est inconnu, ou en l'absence d'indices indiquant que la marchandise pourrait se trouver en Suisse, etc.			
18	<b>annoncer l'emplacement suisse</b>  ➡ 22. passer à l'étape «Attente de la réponse»  La compétence pour la PPR est demandée au bureau de douane de départ à l'aide du message IE143/4.			
19	<b>annoncer la présentation en douane</b>  ➡ 28. passer à l'étape «Fin du processus»			



N°	Nom	Documents associés	Risques et contrôles associés	Éléments du SI associés
	Procédure de recherche apurée en bonne et due forme (présentation en douane prouvée), par ex. si une taxation réglementaire a été trouvée.			
20	<b>dénonciation spontanée ou non présentation en douane des marchandises découverte par le bureau de douane</b>  ➡ 21. établir une demande PPR			
21	<b>établir une demande PPR</b>  ➡ 22. passer à l'étape «Attente de la réponse»			
22	<b>passer à l'étape «Attente de la réponse»</b>  ➡ 23. attendre la réponse PPR			
23	<b>attendre la réponse PPR</b>  ➡ 24. réponse PPR positive ➡ 25. réponse PPR négative			
24	<b>réponse PPR positive</b>  ➡ 6. passer à l'étape «Perception des redevances»			
25	<b>réponse PPR négative</b>  ➡ 26. clarifier le cas			
26	<b>clarifier le cas</b>  ➡ 27. perception des redevances?			



N°	Nom	Documents associés	Risques et contrôles associés	Éléments du SI associés
	La procédure de perception des redevances doit être poursuivie dans tous les cas pour les marchandises qui se trouvent en Suisse. Il faut éventuellement aussi consulter le bureau de douane de départ pour clarifier la situation.			
27	<b>perception des redevances?</b>  oui ➡ 6. passer à l'étape «Perception des redevances» non ➡ 28. passer à l'étape «Fin du processus»			
28	<b>passer à l'étape «Fin du processus»</b>  ➡ 29. Avis de recherche / demande PPR / dénonciation spontanée traité(e)			
29	<b>Avis de recherche / demande PPR / dénonciation spontanée traité(e)</b>			